

LE CANADA. FONDÉ EN 1870. Prix de l'abonnement. Edition quotidienne \$4.00. Edition hebdomadaire \$1.00.

LE CANADA. Ottawa, 1 Mars 1888. Sir Charles Tupper donnera un grand dîner, samedi soir, dans la salle d'un restaurant des communes.

M. Baird, le député récemment élu par le comté de Queen, N. B., a pris son siège, hier, et a été présenté par Sir John A. Macdonald et l'honorable M. Foster.

La législature de Manitoba, après une vacance de plusieurs semaines, pour permettre au nouveau cabinet de faire ses élections, s'est réunie, aujourd'hui.

Son honneur le juge LeBlond, de Rimouski, vient d'être transféré à Montserrat, et M. Bily, ex-M.P., le remplace comme juge à Rimouski.

Il paraît qu'au caucus tenu par les libéraux des communes, il a été décidé qu'ils ne proposeraient pas l'union commerciale avec les États-Unis, mais la réciprocité sans restriction, telle que demandée par la conférence interprovinciale de Québec.

La "Free Press", de Winnipeg, demande au gouvernement Greywood de faire un appel aux armes si le gouvernement fédéral s'oppose à la construction du chemin de fer de la frontière américaine.

Ce serait du frontisme américain, et celui-ci ne vaudrait pas mieux que le rielisme français. La société historique américaine s'assemblera, cette année, dans la cité de Columbus, Etat de l'Ohio.

Les trois noms envoyés à Rome par les évêques de la province de Québec pour permettre au pape de choisir le successeur de feu Mgr Racine, de Chicoutimi, sont le révérend M. Blais, curé de la Rivière du Loup, le révérend M. Gauvreau, de Lévis, et l'abbé Bégin, de l'école Normale de Québec.

Le débat de la législature d'Ontario sur les résolutions de la conférence interprovinciale, s'est ouvert hier. Le premier ministre Morant a défendu ces résolutions.

Il a dit, entre autres choses, que le sé à tel que constitué, était un hors d'oeuvre, et que le droit de veto serait mieux placé entre les mains du gouvernement fédéral qu'entre celles du gouvernement impérial.

M. Meredith, chef de la gauche, lui a répondu par un vigoureux discours. Il a prouvé que la conférence de Québec n'était qu'une conspiration pour détruire la confédération.

Des débats vont se prolonger sur cette question et seront des plus intéressants. Les non-initiés ont été quelque peu surpris en voyant M. Beau d'Olli, M.P. et échecvén, se retirer de la lutte municipale, qui s'est terminée, aujourd'hui, à Montréal.

Pourquoi s'est-il retiré, s'est-on demandé? Pourquoi a-t-il laissé le champ libre à ses adversaires politiques et municipaux? Pourquoi s'est-il vu privé tout-coup de l'appui d'une fraction notable de libéraux? Nous ne sommes pas, nous-mêmes, dans tous les secrets; mais on nous dit que M. Beausoleil a déçu aux amis de l'honorable M. McShane en n'appuyant pas leurs efforts pour régler le procès, qui s'instruit actuellement contre ce dernier, avec la contestation de l'élection de M. Leblanc, député de Larval, et que ce sont les amis de M. McShane qui se sont vengés de M. Beausoleil en lui suscitant de l'opposition dans la dernière lutte municipale.

De plus, cette vengeance ne serait pas encore complète. Si M. McShane, ajout-on, est déqualifié et perd son portefeuille, est-ce M. Beausoleil qui est appelé à le remplacer dans le cabinet-Mercier, les amis de M. McShane seront de nouveau tous leurs efforts pour empêcher M. Beausoleil d'être élu dans le comté de Berthier.

LE RÉGIME-MERCIER ET L'AUTORITÉ RELIGIEUSE. L'arrivée de M. Mercier au pouvoir a été, sous une forme déguisée, l'avènement du libéralisme radical et anti-religieux européen.

quer son jeu et prenant l'initiative d'un des fêtes cardinales à Québec, et en se posant comme le champion de l'ordre des Jésuites au Canada. Son exemple a été suivi par ses organes "l'Electeur", "La Justice", "La Vérité", "l'Etendard". Ces journaux se sont constamment couverts d'une peau d'agneau, mais leurs articles ont plus d'une fois trahi leur faux zèle, leur libéralisme inavouable.

Enfin, leurs masques sont tombés tout-à-fait, et l'autorité religieuse sait maintenant au juste à quoi s'en tenir et où le régime-Mercier conduit la conservatrice et catholique province de Québec.

L'affaire du R. P. Paradis a fait tomber les derniers voiles, et les journaux que nous venons de nommer apparaissent maintenant à tous les yeux sous leur vraie couleur.

Ces journaux ne se cachent plus; ils se montrent effrontément de l'autorité religieuse; tous leurs efforts tendent visiblement à l'affaiblissement de cette autorité. Il nous est inutile de développer plus longuement l'idée que nous émetons présentement. Elle se dégage avec assez d'éclat dans la protestation de l'évêque de Trois-Rivières et du R. P. Augier, Provincial de l'ordre des Oblats au Canada. Q'n on lise cette double protestation, qui est ainsi conçue :

PROTESTATION DU R. P. AUGIER, Provincial de l'ordre des Oblats au Canada, adressée à Sa Grandeur Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières.

Monsieur, Par votre lettre du 17 courant vous m'avez fait un devoir de protestation contre les journaux qui se prétendent catholiques et qui violent d'une manière si étrange, les règles de l'Église en ce qui concerne l'autorité religieuse et le respect dû aux personnes ecclésiastiques.

Vous Grandeur ajoute: "La lecture attentive des documents que vous m'avez communiqués m'a convaincu que non seulement le Père Paradis n'a pas prouvé la grave accusation qui a porté si inconsiderablement contre le gouvernement de l'honorable M. Ross, mais qu'il s'est même efforcé de dénigrer ce gouvernement."

En se contentant de la déclaration que vous avez faite, que vous n'avez point traité la preuve de cette accusation dans les documents et la défense produite par le Père Paradis; et de l'exposer que vous avez expédié au nom du Père Paradis, que l'on avait mal interprété sa pensée et qu'il avait pas eu l'intention de porter une accusation contre le gouvernement, l'ex-primier ministre a certainment usé d'une intelligence envers ce Père dans une matière aussi grave; en cela, il a certainement agi en bon catholique, pour sauvegarder l'honneur du prince et de la religion; et se trouvant promis dans la promesse de ce Père. En même temps, l'honneur de son gouvernement se trouvant déshonoré de cette accusation sans preuve tel que constaté par l'acte que vous avez fait de la défense, c'est ce que le P. Paradis et ses prétendus amis ont tenté de comprendre et accepter de bon gré en silence. De plus le P. Paradis aurait dû protester de suite contre les articles indignes qui ont suivi votre déclaration, en disant à ces journaux de se mêler de la question et de se retirer sur les difficultés qui ont surgi entre les canons d'Église et les MM. Gilmour, lesquels n'ont rien à faire avec la plainte portée devant vous contre le Père Paradis, difficultés dont vous n'avez nullement à vous occuper et dont il n'est pas dit un mot dans ce qui précède.

Pourquoi délayer la question et embrouiller une chose si claire? N'ont-ils en main, comme ils s'en vantent, les preuves pour soutenir l'accusation du Père Paradis, pourquoi ne les lui ont-ils pas données pour se justifier régulièrement ni devant vous, au lieu de travailler à égaler l'opinion publique en vous injuriant de la manière la plus incohérente et en lançant les institutions les plus méprisables contre vous?

La protestation que vous me demandez, Monsieur, est faite et elle est faite de main de maître. Elle est toute sainte et dans les lignes qui précèdent et qui vous appartiennent. Je ne puis qu'adhérer à vos paroles.

Non seulement l'accusation telle que formulée dans la plainte de l'honorable M. Ross n'est pas prouvée, mais je la crois "improvable". Si comme le dit Votre Grandeur, les autres documents qui ont passé sous vos yeux et les miens, on a des pièces en ce genre, qu'on les produise, l'engagement d'avance à confesser publiquement mon erreur.

Avec vous, Monsieur, je condamne l'attitude malheureuse d'un membre de votre famille religieuse, sans conduite en cette affaire est une scandale pour plusieurs et une affliction pour tous. Par bonté, par affection de père, j'ai voulu le saisir au fait et le ramener à la raison, mais la récompense est connue de tous. Je ne puis que regretter l'exploitation dont ce père a été l'objet de la part de certains hommes. Pour moi, je suis coupable de s'être servi d'un soutien et d'un habit religieux par des fins sales et il est regrettable que les principes de l'Église ne soient pas mieux connus.

Je donne un démenti formel et absolu à certains articles de journaux qui ne sont

qu'un long tissu d'odieuses calomnies et de mensonges grossiers. Je proteste au nom de ma conscience indignée. Un aurait voulu que le pile aux intéressés au point de vue des conventions politiques, et que je sacrifie la justice et l'honneur à des rancunes implacables. Si le "rosier" pile et ne "rompt pas", la conscience n'a pile, ni ne rompt. Après l'autre saint Paul, qui disait: "Nihil possumus adversa veritati," nous pouvons nous écrire: "on n'a peut-être rien contre la conscience."

Je proteste au nom de la congrégation des Oblats de ce pays. Son représentant agit sur les bords du Saint-Laurent, et chargé de veiller sur ses intérêts et son honneur, je ne reconnais à personne, en dehors du Souverain Pontife et de Nos Seigneurs les évêques, juges de la foi et de la discipline, le droit de la juger, de la contrôler et même de la conseiller. Grâce à Dieu nous pouvons et nous voulons rester avec l'Église, c'est à dire avec le Pape et les évêques. Pour réparer les torts et redresser les injustices, s'il y en a quelque part, nous avons nos supérieurs majeurs, et nous rejetons la prétention de ceux qui voudraient se parer de la conscience d'un supérieur et des distances imaginaires d'un supérieur.

La congrégation n'accepte pas et elle n'aura pas de toute son énergie l'immixtion laïque et étrange dans ses propres affaires, comme elle repousse et elle condamne l'immixtion des laïques dans la politique et les affaires d'autrui, surtout lorsqu'ils s'engagent sans mission et sans autorisation. Nous ne sommes pas une congrégation de policiers, de plaidiers et de journalistes, nous ne sommes pas les serviteurs d'un gouvernement humain et les avocats d'un parti politique quelconque; nous sommes et nous resterons les humbles serviteurs de l'Église et des missionnaires des pauvres.

Enfin, je proteste au nom de la patrie canadienne et de l'Église. La gloire de cette île de la vraie et ancienne France, de la France d'avant les immodes saturnales de Paris, et de la France d'aujourd'hui, respectueuse avant tout de l'autorité religieuse, de ses droits et de son honneur, de son âme, ne "terrisse" pas et ne "bétrisse" pas cette gloire virginale de ce pays qui est devenu le mien depuis que l'Église a dit: "La patrie, la patrie, la patrie, c'est là que je me tiens." Monseigneur, aux bénédictions de Votre Grandeur, je réponds par l'hommage de mon profond et fidèle dévouement. OBLAT, O.M.I., Provincial.

Montreal, 21 février 1888.

La protestation indignée qu'on vient de lire aura un grand retentissement dans le pays, et, malheureusement, ce ne sera pas le dernier mot de l'affaire du R. P. Paradis.

Les journaux que nous avons nommés en commençant, ont fait explosion, et ne gardent plus aucune mesure. La vérité choque, dit-on, et le R. P. Augier leur a dit leurs vérités. "Je ne puis, leur dit ce dernier, que regretter l'exploitation, dont le R. P. Paradis a été l'objet. Ils se servent d'une sottise et d'un habit religieux pour des fins scandaleuses et purement politiques... Les articles ne sont qu'un long tissu d'odieuses calomnies et de mensonges grossiers..."

"La Justice" et "l'Electeur", surtout, répliquent au R. P. Augier avec la plus grande violence et en mettant de côté tout respect. Ils accusent ce Père d'avoir malhonnêtement trompé l'évêque Laflèche; de ne pas avoir rendu justice au Père Paradis, et de ne lui avoir pas permis de se défendre. Ils prétendent même que le Principal des Oblats a poussé la malice à déshonorer jusqu'à tronquer le plaidoyer du Père Paradis.

"La Justice" affirme que l'un de ses rédacteurs a eu une entrevue avec ce dernier, et elle ra porte comme suit l'entretien: "Avez-vous écrit ce que vous avez écrit au sujet de cette affaire?" R. P. Paradis—Bien au contraire, j'ai toujours désiré que vous n'avez pas à retrancher ce que j'avais dit et écrit.

Rédacteur—Avez-vous donné des "explications"? R. P. Paradis—Les seules explications que j'ai données consistaient à dire que mes assertions étaient vraies et que je désirais en faire la preuve, lorsque l'occasion m'en serait fournie.

Rédacteur—Avez-vous jamais dit que vos écrits avaient été mal interprétés et que vous n'avez pas eu l'intention d'accuser? R. P. Paradis—Je n'ai jamais dit cela, ni rien de semblable.

"L'Écho de Québec" qui le veut rétracter ce que j'ai dit ou écrit au sujet d'une certaine affaire qui m'a été faite par le gouvernement-Oblats, je l'affirme de nouveau, etc., etc."

À la seconde page du commencement de son plaidoyer, à la deuxième ligne, le R. P. Paradis dit encore: "J'ai dit et je répete que je ne retranche pas un iota de l'accusation qui j'ai lancée contre le gouvernement-Oblats."

Comment concilier cette entretien avec les affirmations solennelles du R. P. Augier, qu'on vient de lire. Ce Père déclare en trois autres endroits: "Si, comme le dit Votre Grandeur, en dehors des documents qui ont passé sous vos yeux et les miens, on a des pièces en ce genre, qu'on les produise, l'engagement d'avance à confesser publiquement mon erreur."

Pour tout dire en quelques mots, le régime Mercier est abominable, et s'il se prolonge longtemps, l'autorité religieuse dans la province de Québec sera écrasée comme elle l'a été par la maçonnerie du Mexique et autres pays de l'Amérique du Sud.

B. G. Pour les Fêtes. Coutaux, Fourchettes, Cuillères, Couteaux à découper, Cabarets, Fatins, Traîneaux, Toboggans.

PARDESSUS. GRANDE VENTE SPECIALE. Chez E. G. L'ABRÉDURE, 69 & 75 RUE WILLIAM.

PARDESSUS POUR Argent :: Comptant. M. M. Napoléon Bélanger & Joseph Cousineau. SUPERBE ATELIER DE PHOTOGRAPHE.

BRYSON GRAHAM & CIE. 148, 150, 152, 154, rue Sparks.

GEORGE SIMMS, 2288 rue. SALON DE BARBER-COIFFEUR.

COMMENT FAIRE SAGE DE L'Eau Minérale de St. Léon. L'AVIS est donné par le présent que la douzième assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie de l'Eau de St. Léon...

Compagnie Eau St-Leon. 534, Rue Sussex, Ottawa.

Pour les Fêtes. Couteaux, Fourchettes, Cuillères, Couteaux à découper, Cabarets, Fatins, Traîneaux, Toboggans.

Argent :: Comptant. M. M. Napoléon Bélanger & Joseph Cousineau. SUPERBE ATELIER DE PHOTOGRAPHE.

BRYSON GRAHAM & CIE. 148, 150, 152, 154, rue Sparks.

GEORGE SIMMS, 2288 rue. SALON DE BARBER-COIFFEUR.

COMMENT FAIRE SAGE DE L'Eau Minérale de St. Léon. L'AVIS est donné par le présent que la douzième assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie de l'Eau de St. Léon...

Compagnie Eau St-Leon. 534, Rue Sussex, Ottawa.

Aux Hoteliers et Détailliers de Liqueurs en général. JE VENDS: Brandy, Bisquit, Debauche & Cie. en caisse j oct. (pintes et hacons).

PHOTOGRAPHE. M. M. DORION & DELORME, No 140 Rue Sparks.

STATUTS DU CANADA. PUBLICATIONS OFFICIELLES. Les Statuts et autres Publications du Gouvernement du Canada, sont en vente à ce bureau.

La Protection Personnelle. PREMIERE LOI DE LA NATURE.

N. Fankner & Fils. Les bourses des acheteurs seront en leur temps protégées, s'ils agissent ainsi.

COLLEGE MILITAIRE ROYAL DU CANADA. KINGSTON, ONT. Le Collège Militaire Royal est établi dans le but de donner une éducation complète dans toutes les branches de l'art militaire.

Compagnie Eau St-Leon. 534, Rue Sussex, Ottawa.

Il paraît qu'ordre a été donné pour la préparation d'un wagon spécial, devant transporter le prince héritier de San Remo à Berlin.

Le bureau général de la statistique en Suisse vient de publier le chiffre de la population de chaque canton d'après le recensement fait le 1er juillet 1886.

On mande de Rome, que la "Official Gazette" publie un décret remettant en vigueur les droits sur les marchandises françaises.

De nouvelles propositions seront envoyées à Paris et en même temps le tarif général sera mis en vigueur.

En réponse au duc de Norfolk demandant l'intervention du Pape après des échecs irlandais pour faire cesser l'agitation en Irlande.

RESUMÉ TELEGRAPHIQUE. (Dépêches de cette après midi) Importante découverte: Constantinople, 1er.—Le sarcophage renfermant le corps d'Alexandre le Grand vient d'être découvert à Saïda.

Le prince héritier. Londres, 1er.—Une dépêche de Berlin dit que le prince héritier d'Allemagne a eu hier une faiblesse sérieuse.

Un récent. Berlin, 1er.—Il est rumored que le prince Guillaume a signé un décret à l'effet d'annuler l'article 56 de la constitution prussienne, dans le cas où il viendrait incapable de gouverner.

35 cts. Acheteront une Paire de Gants de Kid Blancs Pour Soirees. N. E.—Prix Reguliers \$1.25 Dupuis & Nolin. Mademoiselle Patti a donné, mardi, à Madrid, sa représentation d'adieu, on lui a fait une véritable ovation.